

Adresse de retour

CCI Grenoble - Service Taxe d'apprentissage
1, place André Malraux - CS 90297
38016 Grenoble Cedex 1



L'OCTA CCIR Auvergne-Rhône-Alpes réunit les Chambres de Commerce et d'Industrie, les Chambres d'Agriculture et les Chambres de Métiers et de l'Artisanat - Arrêté préfectoral n° 17 - 507 du 12 décembre 2017

Déclarez votre Taxe d'apprentissage 2019 avant le 1^{er} mars

Déclarez en ligne <https://www.facilitaxe.com/CCIRARA>

Complétez l'adresse ou modifiez-la si besoin

Prestation rapide et personnalisée :

- Assistance et traitement automatique des données
- Calcul selon la réglementation en cours
- Base de données des établissements habilités

Personne à contacter

Date de radiation ou cessation d'activité

Effectif Annuel Moyen de tous vos établissements

Déclarez en ligne <https://www.facilitaxe.com/CCIRARA>

Effectif Annuel Moyen en 2018

Effectif Annuel Moyen d'Alternants en 2018*

Nbre de contrats d'apprentissage présents au 31/12/18

Voir au dos : Etat des apprentis présents au 31/12/2018 : Quota CSA obligatoire

(*) dont contrats apprentissage et professionnalisation, Volontariat international Entreprise, Convention Industrielle Formation Recherche).

UNIQUEMENT POUR LES ENTREPRISES DE 250 SALAIRES ET PLUS

Calcul de la Taxe d'apprentissage

Déclarez en ligne <https://www.facilitaxe.com/CCIRARA>

Si salaires bruts existants de vos sociétés basées en Alsace-Moselle, prendre contact avec votre conseiller Taxe. Entreprise affiliée à une caisse de congés payés : vérifiez que vos salaires bruts soient majorés de 11,5 %.

• TB Taxe d'Apprentissage Brute : S x 0,68 % = 1

Total Salaires Bruts 2018 Métropole et DOM

Voir au dos, LA CSA FINANCE OBLIGATOIREMENT LES CFA ACCUEILLANT VOS APPRENTIS.

a Effectif Annuel Moyen 2018 x 5 % =

b Effectif Annuel Moyen 2018 présent en contrat d'apprentissage, de professionnalisation, de VIE et CIFRE

Si b est inférieur à a, l'entreprise est soumise SOUS CONDITIONS à la CSA.

• CSA : S x voir au dos : CSA. % = 2

DÉDUCTIONS à appliquer :

CREANCE CSA*	FRAIS DE STAGE*	DONS EN NATURE*	Joindre les conventions de stage et justificatifs de versements
Cat A <input type="text"/> J x 25 € = <input type="text"/>	<input type="text"/> CAP, BAC, BTS, DUT	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Cat B <input type="text"/> J x 36 € = <input type="text"/>	<input type="text"/> BAC + 3 et plus	<input type="text"/>	
D1 <input type="text"/> € +	Total : A + B D2 <input type="text"/> €	D3 <input type="text"/> €	D4 <input type="text"/> €
(*) Etablissements de 250 salariés et+ avec taux alternants ≥ à 5 %	(*) Limité à 3% de la Taxe d'Apprentissage Brute	(*) Limité aux montants de la Cat A et/ou B	

Montant à payer 1+2-D4 = Arrondir à l'euro le plus proche

A défaut de déclaration avant le 1^{er} mars 2019, le montant dû sera à payer au Trésor Public majoré de 100 %. Prendre contact avec votre conseiller Taxe pour plus d'informations.

Mode de règlement (Cocher ci-dessous le mode de règlement)

- Chèque à dater avant le 1^{er} mars 2019 à l'ordre de : OCTA CCIR Auvergne - Rhône-Alpes
- Virement Joindre copie et mentionner sur l'ordre de virement : Votre SIRET (14 caractères) / TA 2019

Cachet, Date et Signature de l'ETS ou du cabinet comptable

Nos coordonnées bancaires :
RIB : 30003 02280 00037260946 49
IBAN : FR76 3000 3022 8000 0372 6094 649
BIC-adresse SWIFT : SOGEFRPP



CCI Grenoble - Service Taxe d'apprentissage
Danièle REVOL
Tél. 04 76 28 29 80 - Fax 04 76 28 27 53

PIÈCES À JOINDRE : Convention de Stage Justificatifs (Facture du matériel, reçu du versement, attestation d'intérêt pédagogique)

Conformément à la loi d'informatique et Libertés, du 6 janvier 1978 modifiée et au RGPD, vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles vous concernant à l'adresse du collecteur.

Contribution Supplémentaire Apprentissage

Si salaires bruts existants de vos sociétés basées en Alsace Moselle, prendre contact avec votre conseiller Taxe.

Effectif annuel moyen	Alternants				Contrats (8+9)	Alternants (6+7+8+9)	Effectif Annuel Moyen (Eff)	Seuil (=Alternants/Eff) X	Seuil (=Contrats/Eff) Y
	VIE ⁽¹⁾ (6)	CIFRE ⁽²⁾ (7)	Contrats						
			Apprentissage (8)	Professionalisation (9)					
2017									
2018								%	%

Métropole et DOM		X < 1 %	1 % ≤ X < 2 %	2 % ≤ X < 3 %	3 % ≤ X ou Y < 5 %	X ≥ 5 %
Taux CSA	250 ≤ Eff ≤ 2000	0,40 %	0,20 %	0,10 %	0,05 % ou exo temporaire ⁽³⁾	Exonéré
	Eff > 2000	0,60 %				

⁽¹⁾ VIE : Volontariat International en Entreprise

⁽²⁾ CIFRE : Convention Industrielle de Formation par la Recherche en Entreprise

⁽³⁾ Les ETS dont le seuil de contrats (Y) est supérieur ou égal à 3 % sont exonérés temporairement :

- si la progression de l'effectif de ces contrats est d'au moins 10 % par rapport à l'année précédente,

- ou si l'ETS a connu une progression de l'effectif annuel moyen de ses contrats et relève d'une branche couverte par un accord prévoyant une

progression d'au moins 10 % de ses contrats.

Intitulé de l'accord de branche : _____

Montant du taux fixé par l'accord de branche : _____, %

Etat des apprentis présents au 31/12/2018 : Quota obligatoire

Le service Taxe pourra vous demander la copie de vos contrats d'apprentissage en cas de complément d'information.

ATTENTION : Un contrat de professionnalisation ne bénéficie pas du Quota obligatoire.

Nom, prénom de l'apprenti	Intitulé du CFA et adresse complète du lieu de formation	Intitulé du diplôme préparé (ex : Bac Pro Services, etc.)	Dates		*
			Date début contrat	Date fin contrat	
Reprendre exactement les informations mentionnées sur le contrat d'apprentissage enregistré.					
					<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>

Cocher le cas échéant : * L'Entreprise finance le CFA d'accueil en lui accordant plus que le quota obligatoire. (Ce choix diminue fortement les financements des écoles).

Cocher le cas échéant : Liste en pièce jointe en cas de plus de 8 apprentis.

Reversements possibles aux établissements habilités

Cocher le cas échéant : Liste en pièce jointe en cas de plus de 3 établissements.

Réservé OCTA CCIR	Intitulé du diplôme (ex : Bac Pro Services, etc.)	Intitulé de l'établissement et adresse complète, CP et Ville	Sans indication, l'établissement bénéficiera de l'habilitation fixée par la Préfecture de région. Indiquer si besoin une somme ou un pourcentage

En nous confiant la gestion de votre dossier de taxe d'apprentissage, nous nous engageons à contrôler la conformité de vos calculs exposés, en application des textes réglementaires en vigueur. Ces contrôles peuvent amener à des corrections qui figureront sur votre reçu libératoire. Il sera accompagné d'un état de reversement aux écoles.